

L'inscription à un séjour UCVQ implique l'acceptation complète, par celui qui fait l'inscription, le responsable légal et le participant, des conditions générales indiquées ci-dessous.

1. Prix

1.1. Il comprend l'adhésion à l'association, l'hébergement en pension complète, généralement du dîner du premier jour jusqu'au déjeuner du dernier jour (prévoir un pique-nique pour le déjeuner du premier jour), les activités, l'encadrement, l'assurance Rapatriement (pour l'étranger), les déplacements sur place et le transport aller/retour au départ de Cahors (46) (**sauf indication contraire**).

1.2. Ne sont pas inclus : le déplacement pour se rendre à Cahors (lieu de départ du transport lorsque celui est compris) et l'argent de poche. De plus, une copie de l'assurance EXTRA-scolaire en cours de validité mentionnant les garanties Responsabilité Civile et Individuelle accidents doit être fournie avant le départ dans le dossier d'inscription. Les prestations non utilisées (transport, hébergement, activités) ne donnent pas lieu à un remboursement.

2. Adhésion/cotisation

Les séjours organisés par l'UCVQ sont réservés aux adhérents de l'association. C'est pourquoi, la cotisation d'un montant de 20 € par personne est incluse dans le prix du séjour. Cette adhésion est pour l'année civile en cours.

3. Modalités d'inscription et de règlement

3.1. Pour inscrire un enfant, il est possible :

- soit d'effectuer d'abord une **pré-réservation (option) par téléphone, mail ou fax** : l'inscription devra alors être **confirmée sous 7 jours** par l'envoi de la **fiche d'inscription complétée accompagnée du règlement** (acompte selon séjour ou totalité) à l'ordre de l'UCVQ. Passé ce délai, la place sera libérée.
- soit d'**inscrire directement votre enfant par courrier** en nous renvoyant la **fiche d'inscription complétée accompagnée** :
 - d'un **chèque d'acompte**, à l'ordre de l'UCVQ (voir montant selon le séjour sur le descriptif),
 - ou d'un **chèque égal à la totalité du coût du séjour** (obligatoire pour toute inscription moins d'un mois avant le début du séjour).

Vous grouperez par la suite tous les éléments manquants en un seul envoi afin de ne pas multiplier les courriers. **IMPORTANT** : pour éviter toute erreur, précisez bien le nom et prénom du participant ainsi que le séjour choisi sur tous les documents envoyés, y compris les photos d'identité.

3.2. Règlement : le **solde** du séjour devra être intégralement réglé **au plus tard un mois avant le début du séjour**. Vous pouvez choisir de payer en 2 ou 3 fois sans frais (1 chèque d'acompte à l'inscription + 1 ou 2 chèques avec date d'encaissement au dos, tiré(s) dans les deux mois qui suivent le chèque d'acompte) en cochant la case correspondante dans la fiche d'inscription. Les chèques devront être envoyés au moment de l'inscription.

Nous acceptons les chèques bancaires (si le compte bancaire est ouvert en France), les espèces, les Chèques Vacances ANCV, les Aides aux Vacances de votre CAF, caisse MSA, mairie, CCAS ou Conseil Général. Certains Comités d'Entreprise accordent aussi parfois une aide financière (envoyez l'imprimé au plus vite). Une attestation de présence avec le numéro de déclaration de la Jeunesse et des Sports vous sera délivrée sur demande après le séjour.

4. Modification ou annulation de la réservation du séjour par vous

4.1. Modification : il est possible de transférer une inscription sur un autre séjour de la même période à condition qu'il reste des places disponibles.

4.2. Annulation de l'inscription :

- **dans les 7 jours** suivant l'inscription : tous les montants versés sont restitués,
- **après les 7 jours** suivant l'inscription :
 - justifiée par un certificat médical ou cas de force majeure, tous les montants versés sont restitués à l'exception de l'adhésion d'un montant de 20 €,
 - sans justification, le montant de l'acompte est conservé et le reste des montants versés sont restitués.

Tout séjour commencé est dû en totalité, sauf sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure. Les journées effectuées seront alors réglées. Au minimum, l'acompte est conservé. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du responsable légal.

5. Modification ou annulation du séjour par l'UCVQ

L'UCVQ se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant, ou d'en modifier le contenu (activités, visites, itinéraires, prestataires) si des raisons climatiques ou matérielles l'y oblige. Dans ce cas, nous vous prévenons avant le séjour et nous efforçons de vous proposer une autre solution. Si aucune solution ne vous convient, nous vous remboursons **intégralement les sommes versées**.

6. Vie collective

Le participant s'engage à **respecter les règles élémentaires de bonne conduite nécessaires à la vie de groupe**. L'usage de drogue, alcool, tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop sont interdits. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, l'UCVQ se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour anticipé et l'accompagnement éventuel sont à la charge du responsable légal.

7. Santé, frais médicaux

Le responsable légal du participant s'engage à remettre à l'UCVQ, **au plus tard le jour du départ**, la **fiche sanitaire** de l'enfant dûment complétée. Il accepte par avance qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention chirurgicale, etc.) puissent être prises par l'UCVQ. En cas de maladie ou d'accident, les frais médicaux (honoraires, radios, médicaments, ambulance, etc.) peuvent être avancés par l'UCVQ. Le responsable légal **accepte par avance de rembourser, dès la fin du séjour, l'intégralité des sommes avancées, au directeur**, sur présentation des justificatifs.

8. Image des participants

Au cours du séjour, les participants pourront être **photographiés ou filmés**. Le participant ou son représentant légal, **sauf avis contraire notifié par écrit avant le début du séjour**, acceptent tacitement et par avance que ces photos ou films soient utilisées sur le **site Internet de l'UCVQ** et pour **illustrer nos futures brochures**, ainsi que des **articles de presse**. Dans tous les cas, ils renoncent par avance à toute forme de rémunération.

9. Réserves

La responsabilité de l'UCVQ ne pourra être engagée pour tout événement de force majeure. Nous ne saurions être tenus responsables dans le cas de **vol, casse, panne, oublis ou pertes d'objets détenus par le participant pendant le séjour**. De plus, le séjour terminé, notre mission s'achève dès que les participants sont repris en charge par leurs responsables légaux. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui surviendraient à posteriori. En cas de retard du responsable légal à l'heure de retour du séjour, il devra en informer le directeur ou l'UCVQ. Dans le cas contraire, après un temps d'attente raisonnable, nous serons dans l'obligation de confier l'enfant sous l'autorité du Préfet en le remettant aux forces de police ou gendarmerie.